



## COMPTE RENDU CDEN du 26 juin 2017

### **\* Présents :**

Mme Béatrice Lagarde, Préfète

Mme Florence Fassi, Secrétaire Générale faisant fonction d'Inspecteur d'Académie (en l'absence de nomination d'un nouvel IA)

M Nadal Pour les communes

Mme Autigeon et M Craspay pour le département

Mme Guinle pour la région

SGEN : M Verdier, Mmes Cassagnet et Puzons

CGT Educ'action : M Marfaing et Mme Caproni

UNSA : Mme Talavera et M Sterna

FSU : M Torres, M Torres, Mme Le Moal, Mme Lapeyre

FCPE

DDEN : M Duthu

Mme la Préfète nous informe qu'un gros mouvement de préfets et de recteurs est prévu pour mi-juillet. Les préfets ont rencontré le 1<sup>er</sup> Ministre, le ministre de l'Intérieur et le ministre du Travail mais, à ce jour, les décisions de nomination ne sont pas prêtes, ce qui explique le retard de nomination de l'IA sur le 65. Il y a des départements où il n'y a pas de préfet depuis plus d'un mois. Nous sommes dans un moment un peu flottant.

### **\* Déclarations liminaires des syndicats et de la FCPE**

Tous les syndicats se montrent inquiets face à la nomination du ministre de l'Education nationale, Monsieur Blanquer était directeur de DGESCO sous le ministre Luc Chatel pendant le mandat de M Sarkozy. Cette période a laissé un lourd souvenir au niveau national mais aussi départemental où 300 postes ont été supprimés dans l'Académie pour 4 000 élèves de plus. De plus, les déclarations du nouveau ministre sur les rythmes scolaires, sur les dédoublements des classes de CP sont précipitées et mettent de l'incertitude complète sur la rentrée 2017.

**Sur les rythmes scolaires :** Mme Fassi informe qu'à ce jour, aucune demande officielle n'est arrivée à l'IA. Au point de vue des délais, il est impossible de prendre une quelconque décision pour la rentrée de septembre 2017. Plusieurs raisons à cela :

- Tout d'abord, le décret permettant un assouplissement de l'organisation du temps scolaire n'est pas encore paru ce qui rend caduc toute décision des conseils d'école et des conseils



## COMPTE RENDU CDEN du 26 juin 2017

municipaux (on ne peut en effet pas prendre de décisions contraires au texte en vigueur). Ce qui a pour conséquence que les conseils d'école et les conseils municipaux souhaitant modifier leur organisation du temps scolaire (OTS) devront se réunir après la parution du décret (dont personne ne connaît encore la date mais qui devrait être signé début juillet)

- Mme Fassi indique qu'il sera nécessaire de faire un avenant au PEDT pour changer l'OTS car demande de dérogation (ce que le SNUipp national ne confirme pas mais en l'absence de texte officiel, on ne peut rien affirmer)
- D'autre part, l'administration doit saisir le conseil Départemental sur le sujet des transports ce qui réclame un mois de délais
- Puis le CTSD doit être convoqué et le CDEN en suivant. A moins de réunir ces instances en plein été, il est donc fort peu probable que les demandes de modification d'OTS aboutissent au vu du peu de temps qui nous sépare de la fin de l'année scolaire.
- Donc, les demandes ne pourront pas être traitées avant la rentrée de septembre. Des décisions pourraient être prises après le 31 août, réglementairement c'est possible mais Mme Fassi s'interroge sur le fait de laisser les familles dans l'incertitude de l'OTS pour la rentrée, si près des grandes vacances.

### **\* Approbation du compte rendu du CDEN du 3 octobre 2016**

### **\* Ajustement premier degré rentrée 2017**

- Ouverture d'1 classe ECEL Rabastens (qui devient école à 7 classes)
- Fermeture 1 classe ECEL Gensac
- Ouverture 0,5 ITEP Lagarrigue à titre Pro
- Modifications techniques : transfert poste itinérant Oc à la DASEN / 2 maître E, 1 maître G et 1 Psy transférés sur Baratgin Lannemezan / transfert 1 Psy et 1 G sur Jules Ferry Bagnères (transferts liés aux fusions d'écoles)

#### **➤ Sur la fermeture de Gensac**

Le SNUipp revient sur l'ouverture de Rabastens justifiée non pas par une moyenne particulièrement élevée d'élèves mais par l'organisation de l'école en site bilingue. Nous rappelons notre demande que l'enseignement en Occitan soit déconnecté de la dotation départementale. D'autre part, nous rappelons que malgré l'existence du Protocole rural, cette décision a été prise sans concertation



## COMPTE RENDU CDEN du 26 juin 2017

avec les principaux acteurs à savoir les collègues et les organisations syndicales qui n'ont jamais été informées de cette disposition.

Mme Fassi reconnaît qu'il n'y a pas eu de réunion de territoire organisée sur le secteur, que la situation n'était pas mûre lors du dernier CDEN et que la question du RPI n'était pas tranchée.

M Nadal, maire de Maubourguet : la nouvelle Communauté de communes (qui regroupe les CC de Vic-Montaner, Val d'Adour et Madiranais, Adour-Rustan-Arros) a choisi de prendre la compétence scolaire. Il justifie cette décision en mettant en avant les locaux de Gensac que le maire ne souhaitait pas rénover et qui étaient vétustes.

Cette situation implique la réorganisation du RPI Gensac-Liac-Monfaucon. Le nouveau RPI concernera Liac-Monfaucon-Lafitole

### ➤ **Sur le transfert de la compétence scolaire aux nouvelles Communautés de Communes**

SNUipp : puisqu'il est question des nouvelles CC, nous demandons à Mme la Préfète d'éclaircir la situation sur la grande agglomération Tarbes Lourdes Ossun. Seule la CC de Lourdes (CCPL) avait la compétence école, or qu'en est-il aujourd'hui ?

M Craspay répond que la CC a choisi de ne pas prendre la compétence scolaire ce qui implique que toutes les communes récupèrent cette compétence, la CCPL comprise. Pour 2017, la Communauté d'agglomération fera face à ses engagements. Pour la CCPL, elle restera en fonctionnement et c'est la même personne qui s'en occupera. Au plus vite, il annonce que sera créée une structure intermédiaire qui permettra de faire fonctionner l'ex-CCPL.

SNUipp : à qui s'adresse-t-on aujourd'hui sur le sujet des écoles de la CCPL vu que le président de la grande agglomération est M Trémège et l'ex-présidente de la CCPL, Mme le Maire de Lourdes ?

Mme la Préfète appelle Monsieur Patrick Neveux, Directeur des collectivités territoriales à la préfecture qui rappelle la Loi : la compétence scolaire est une compétence optionnelle. Quand la compétence était exercée en 2017 par les anciens EPCI (établissement public de coopération intercommunale), la CC peut décider que cette compétence soit restituée aux communes. Passé le délai accordé de 1 an, soit début 2018, les nouvelles CC doivent être opérationnelles sur l'ensemble des territoires définis par la Préfecture. Les nouvelles CC ont 2 ans (soit jusqu'à début 2019) pour définir les compétences d'intérêts communautaires (choix fait à la majorité des 2/3 des Conseils Communautaires).

Comment définir l'intérêt communautaire ? Le 1<sup>er</sup> critère est un critère géographique mais ce n'est pas forcément le plus pertinent pour toutes les compétences, mais pour définir un périmètre scolaire, il peut être retenu.

Mme la Préfète intervient alors pour rappeler que la Loi NOTRe avait pour objectif de réduire notablement le nombre de syndicats intercommunaux (120 auparavant et 77 aujourd'hui / 29 CC auparavant et 9 aujourd'hui) et qu'il n'était pas question d'en créer de nouveaux ! ce qui limite d'autant la possibilité de déterminer des périmètres différents sur une même CC : soit toute la CC prend la compétence scolaire, soit toutes les communes la récupèrent.



## COMPTE RENDU CDEN du 26 juin 2017

### ➤ **Sur le redécoupage des circonscriptions**

SNUipp : Où en est-on sur la question du redécoupage des circonscriptions ?

Mme Fassi : c'est toujours en travail. L'objectif est de mettre en adéquation les nouvelles CC et les circonscriptions de l'EN. Le redécoupage sera présenté normalement début 2018.

Mme la préfète indique également qu'un travail est en cours pour coller les arrondissements au périmètre des nouvelles CC. Cela concerne notamment les communes du canton de Galan qui seraient rattachées à Lannemezan et la commune de Hiis qui serait rattachée à Bagnères.

### ➤ **Sur les PDMQDC (dispositifs Plus de Maîtres que de classes)**

La question soulevée lors des déclarations liminaires sur l'avenir des dispositifs plus de maîtres, est posée : Mme Fassi tient à défendre ces dispositifs.

SNUipp : que ce soit sur l'organisation des temps scolaires, ou les dispositifs « plus de maîtres », le ministère devrait avant de tout mettre à la corbeille, commencer par tirer des bilans. Lorsque le Ministère souhaite mettre en place des CP à 12 élèves, il dit ce que les syndicats répètent depuis des années, que les effectifs ont un impact sur la réussite scolaire, chose que notre ex-IA réfutait régulièrement. Ce point est plutôt positif. Cependant, le « plus de maître » a un sens pédagogique qui agit sur la façon d'enseigner dans les écoles. On casse le « 1 maître = 1 classe » et on ouvre ainsi une réflexion sur comment travailler différemment. Ce qui est très déstabilisant pour les équipes, c'est que chaque année et à l'arrivée de chaque nouvelle équipe ministérielle, on entend des choses différentes.

Soies maternelles : il y avait 0,75 PE pour assurer l'accueil des moins de 3 ans. Ce dispositif passe à 1 ETP (équivalent temps plein) mais cela ne se traduira pas par la création d'une classe supplémentaire. Les collègues demandaient que soit conservé le dispositif et que soit créé un poste supplémentaire.

Mme Fassi répond qu'elle n'en a pas les moyens.

### ➤ **Classe passerelle à Anatole France ?**

M Craspay : c'est une structure qui a vocation à faire tampon entre la crèche et la maternelle ; elle permet d'accueillir des enfants qui n'ont pas l'âge d'entrer en maternelle mais trop grands pour rester en crèche (les 2/3 ans). Elle permet aux parents de ne pas rester sans solution de garde. C'est une solution très temporaire. Elle est à travailler vers la mise en place d'une structure passerelle en lien avec l'EN

**Sur la carte scolaire : la FSU s'abstient**

### \* **Renouvellement des horaires des écoles**

**Sur les OTS (organisation temps scolaire) : vote pour (sauf Claude)**

### \* **Questions diverses**



## COMPTE RENDU CDEN du 26 juin 2017

### ➤ **Allier :**

Nouveau cadrage en cours sur ce bassin d'écoles. Le RPI Salles-Horgues : les arrêtés sont retirés car les délibérations n'avaient pas été signées. Pour la rentrée, le RPI Allier Salles reste entier. Pas d'ouverture sur Allier. L'IEN cherche une solution temporaire, le temps de reprendre contact avec les différents acteurs du secteur.

### ➤ **Séméac :**

Problème de l'Occitan sur cette école maternelle. Il va être nommé soit un PES Occitan soit un TR Occitan.

Sur l'Occitan, un travail va être mené sur les Hautes Pyrénées.

SGEN : il n'est pas possible de demander aux territoires de s'autofinancer en langues régionales. Cette situation rend très difficile la situation de l'Occitan car sa mise en pratique rentre en concurrence avec les besoins du département. Les élèves dont les familles souhaitent qu'ils aient un apprentissage à l'Occitan vont soit dans les Calendreta soit dans les écoles bilingues de l'EN. Si l'état veut prendre en charge correctement ces sections, il va falloir qu'il mette des moyens.

SNUipp : tous les départements ruraux de l'Académie ont le même problème. Si on veut faire ces enseignements, il va falloir les décrocher des moyens départementaux.

### ➤ **Ménilheu :**

SNUipp : Il était question en mars que l'IA prenne contact avec les élus, mais cela n'a pas été fait.

### ➤ **Bagnères :**

SNUipp : L'école Jules Ferry dont les travaux devaient commencer au retour des vacances de février et qui n'ont commencé que le 12 juin, sera-t-elle opérationnelle pour la rentrée de septembre ?

Mme Fassi va envoyer l'IEN de circonscription pour rencontrer la commune

### ➤ **IRL pour les instituteurs restants**

Lors du dernier CDEN, les organisations syndicales avaient demandé un rattrapage de 5% de l'IRL pour les instituteurs. Cela avait été voté à l'unanimité lors de ce CDE. Qu'en est-il ?

Mme la Préfète appelle ses services immédiatement, prend connaissance du CR du dernier CDEN que nous venons d'avoir sur table et se déclare d'accord pour signer dès à présent cette augmentation.